

Le retour de la parcelle des Chauderons en zone agricole n'est plus d'actualité, le risque d'une indemnité se chiffrant à plus de 10 millions de francs ne pouvant être exclu.
« Chauderons non merci » poursuit maintenant l'objectif d'un moratoire sur tout projet immobilier aux Chauderons. Un tel moratoire ne comporte aucun risque d'indemnités notoire!